

NOVA SARL  
"Centre Commercial Païta"

# SARL NOVA

PROVINCE SUD	ARRIVÉE LE 26 NOV. 2008
Direction de l'Environnement	N° 5032
AFFECTÉ	D SPPRI BE SM SNT SVAI PPRB PZF
COPIE	
OBSERVATIONS 25/11	Béi - DAGC pour instruction

Nouméa, le 25 Novembre 2008

Monsieur le Directeur de la Direction de  
l'Environnement de la Province Sud

**Objet :** Dépôt du dossier de déclaration de la station d'épuration traitant les eaux usées du centre commercial de Païta, au titre de la réglementation des ICPE

**PJ :** Deux (2) exemplaires imprimés et un (1) exemplaire numérique du dossier de déclaration.

Monsieur le Directeur,

Par la présente, je vous prie de bien vouloir recevoir en instruction, au titre de la réglementation des ICPE en Province Sud, le dossier de déclaration de la station d'épuration liée au centre commercial de Païta.

Ce dossier a été réalisé en référence à l'article 27 de la délibération n°14 du 21 juin 1985 modifiée relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Concernant les plans demandés par cette délibération, nous sollicitons une dérogation pour l'échelle du plan présentant le rayon de 35 mètres autour des installations projetées. En effet, compte tenu de l'absence de bâtiments dans ce rayon et compte tenu de la précision des plans disponibles à ce jour, la réalisation d'un plan à l'échelle demandée de 1/200 n'apporterait pas d'information supplémentaire par rapport au plan présenté dans notre dossier de déclaration.

En attendant votre avis sur ce dossier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma parfaite considération.

SARL NOVA

Gérant